



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 24 juin 2019 à 18h30

- Décide procéder à la rénovation de la cave à fromage sise à la route du Muids pour un montant de Chf 40'000.-- ;
- Décide de refuser la transmission d'adresses de jeunes citoyens à un parti, en vue des élections fédérales ;
- Décide de remplacer la machine de mise sous vide de la cuisine du RAB pour un montant de Chf 3'490.--. Cette dernière fait partie de l'inventaire.

La Municipalité